



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.643

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées
à la Patinoire de ROYAN*

°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°21/590 en date du 22 novembre 2021 concernant la fixation des tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, rendue exécutoire le 23 novembre 2021,

DECIDE

- de modifier la décision DC N°21/590 concernant la fixation des tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

Entrées

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| ➤ Jusqu'à 6 ans | Gratuit |
| ➤ Tarif unique 6 ans et plus | 5,00 € |
| ➤ Pour les ¾ h de fin de séance | 3,00 € |
| ➤ A partir de 10 entrées | 4,00 € l'entrée |

Cartes à la journée

10,00 €

Classes des écoles de ROYAN

Exonération

(Pendant la période scolaire)

-d'encaisser la recette correspondante à l'article 70632 – Fonction 4145 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Fait à ROYAN, le 03 décembre 2021

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET


